

Conseil Communautaire

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Séance du 11 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi onze décembre à dix-huit heure trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Martin d'Heuille, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

La séance est ouverte à 18h35.

Membres présents : Mme Dany ARGOUD-RABEH (pouvoir donné à M. Guy BERTRAND à partir de 19h45), Mme Danielle AUDUGE, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLEAU, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, M. André DEMARES, M. Daniel GOBET, M. Eric GUYOT, Mme Nathalie JOLY, Mme Huguette JUDAS, Mme Nathalie LEBAS, M. Christophe MAGNIEN, M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick REGNAULT, M. Roger RIGAUD, Mme Isabelle THILLIER, Mme Annie VAILLANT

*Absents excusés : M. Jean-Pierre APERS pouvoir donné à M. Jacques MERCIER
Mme Michèle BRIDOUX pouvoir donné à Mme Nathalie LEBAS
Mme Valérie DELONG pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHATEAU
Mme Nicole MAURY pouvoir donné à Mme Annie VAILLANT*

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne DAUBRENET

M. Pasquet remercie les élus d'être présents pour la seconde fois à Saint-Martin d'Heuille depuis le début de sa mandature.

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation compte-rendu du conseil communautaire du 21 octobre 2014
2. Modification des statuts du Pays Nevers Sud Nivernais et désignation des délégués
3. Bassin Versant : validation du dossier de candidature « Contrat Territorial des Nièvres »
4. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel des services techniques avec la Mairie d'Urzy
5. Création d'un poste d'agent de développement catégorie A
6. Désignation des membres de la commission « Recrutement du personnel »
7. Décision modificative : virement de crédit au chapitre 23
8. Questions diverses

1) APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2014

M. RIGAUD fait les observations suivantes :

- p. 6 : « ne » à la place de « se »
- p. 6 : il souhaite rajouter les propos suivants :

« M. RIGAUD s'interroge sur la possibilité d'emprunter à nouveau en 2015 pour la CCBN sachant que lors de la séance du Conseil Communautaire du 4 avril 2014, Rémy PASQUET vice-président chargé des finances informait le conseil que jusqu'en 2018 la dette ne diminuera pas et que c'est seulement en 2022 qu'elle descendra sensiblement. ».

M. CHATEAU revient sur le point « *Remboursement frais de fonctionnement Dojo par les utilisateurs en dehors des sportifs de l'ASGU au prorata du temps d'occupation* ». Il explique à l'assemblée les raisons pour lesquelles les élus de Guérigny n'étaient pas présents au précédent conseil. Il informe la Présidente qu'à compter du 01/01/2015 les élèves des écoles maternelles et primaires de Guérigny ne fréquenteront plus le Dojo. Il rappelle également qu'une convention de mise à disposition gratuite a été signée avec le collège et cette dernière s'applique jusqu'au mois de juin. Il fait également remarquer que deux délibérations ont été prises. Mme la Présidente lui répond que c'est la deuxième délibération qui doit être appliquée selon la Préfecture. En effet elle annule la 1^{ère}. M. MERCIER explique qu'une rencontre aura lieu avec le Conseil Général pour parler de cette convention entre la CCBN et le Collège. Un débat est alors lancé quant à l'utilisation du Dojo.

Après modification, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente souligne le fait que les projets de délibération ont été envoyés en amont.

2) MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS ET DESIGNATION DES DELEGUES

Le PETR continuera de s'appeler PNSN.

Le projet de territoire durera de 2015 à 2020 avec un programme leader accueil à la population. L'enveloppe budgétaire est prévue entre 1 et 2 millions d'euros. Une conférence des Maires aura lieu une fois par an. Le nombre de membres est réduit, il est passé à 49 (calculé en fonction du nombre d'habitants)

La CCBN compte désormais trois membres qu'il faut désigner. Mme JUDAS se désigne avec M. PASQUET car ils vont régulièrement aux réunions. M. MERCIER propose de désigner M. APERS. M. CHATEAU souhaite que Guérigny soit représenté. M. GUYOT est candidat.

Vote sur la modification des statuts :

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-053

Vote sur la désignation des délégués :

5 Abstentions

0 Contre

19 Pour

Les élus désignés sont : Mme JUDAS, M. PASQUET, M. GUYOT.

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-054

3) BASSIN VERSANT : VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE « CONTRAT TERRITORIAL DES NIEVRES »

Deux hypothèses financières sont proposées, mais c'est l'hypothèse minimaliste qui est présentée au vote. Jusqu'à aujourd'hui la cotisation était de 1.24 € par habitant, elle passera à 4.62€ par habitant à partir de 2015.

M. CHALENCON explique la problématique financière avec le changement d'élus de l'Agglomération. De ce fait le projet a été revu à la baisse. M. RIGAUD fait plusieurs remarques :

- 4 communautés de communes sur 9 ont déjà délibéré
- Seulement 5 914 habitants sont comptabilisés pour la CCBN alors que cette dernière en compte plus → c'est normal, tous les habitants ne sont pas concernés.
- Dans les précédents documents les propositions étaient plus élevées → vu que la proposition ne convenait pas à l'Agglomération le projet a été revu à la baisse.
- Est-ce que la participation financière sera inscrite en section de fonctionnement ? → oui.
- Il n'y a pas de vision à plus ou moins long terme et les finances ne sont pas bonnes. Si l'ADN vote non, est-ce que le projet peut-être annulé ?

M. CHATEAU explique que la ville de Guérigny est au confluent des deux Nièbres. Il est donc favorable au projet. C'est une opportunité à saisir

0 Abstention

1 Contre

23 Pour

Accepté à la majorité : Délibération n° 2014-055

M. RIGAUD motive son refus ainsi :

« Il reconnaît qu'il y a urgence à traiter ce dossier de la rivière Nièvre, puisqu'il y a plus de 30 ans que l'on produit des études (payantes) sur le sujet sans que cela aboutisse à une décision formelle. Mais en même temps, il regrette qu'il n'y ait pas eu de réflexion en amont sur l'incidence de la participation de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre (28 801.75 €) sur les finances de la Communauté de Communes, finances qui sont déjà très dégradées. Cette dépense supplémentaire va forcément avoir un impact sur la capacité de la Communauté de Commune à investir, notamment dans le domaine de la voirie où le besoin est très prégnant.

D'autre part, il nous est demandé de prendre une décision dès aujourd'hui, 11 décembre 2014, alors même que nous ne connaissons pas la position que prendra la Communauté d'Agglomération de Nevers sur ce dossier puisqu'elle délibèrera courant janvier 2015. Et comme la participation qui sera à charge de l'ADN est la plus importante (plus de 100 000 euros) il est évident que nous ne pourrions supporter une charge supplémentaire si l'ADN refusait de participer à ce dossier. La logique voudrait donc que nous patientons jusqu'à fin janvier 2015 pour prendre une délibération en connaissance de cause. »

Pour ces deux raisons, M. RIGAUD a voté contre.

4) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES AVEC LA MAIRIE D'URZY

Ce point a été soulevé par M. RIGAUD lors du précédent conseil. La convention sera établie sur le même modèle que celle pour le ménage.

M. RIGAUD demande s'il faut saisir la CAP ?

M. MERCIER est pour une mutualisation des moyens. Il propose de mettre aussi à disposition son personnel technique pour la CCBN en cas de gros besoins.

Accepté à l'unanimité : Délibération n°2014-056

5) CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT CATEGORIE A

Mme la Présidente rappelle que depuis 2009 le poste n'était plus créé. Il avait été créé pour une durée de trois ans. Elle propose alors de recréer ce poste sans durée, catégorie A, temps plein.

M. BERTRAND demande pourquoi une catégorie A ?

M. CHATEAU s'interroge s'il faut vraiment un poste pérenne et de catégorie A, vu la chute d'activité de la CCBN et le devenir des Communauté de Communes. M. CHATEAU propose un mi-temps et pourquoi ne pas faire une mise à disposition d'un agent de la Communauté de Commune de La Charité ou de Prémery.

Départ de Mme ARGOUD-RABEH à 19h50.

Après débat sur les conditions de recrutement, les élus décident de reporter ce point à la mi-janvier.

Devant la demande de report de ce point figurant à l'ordre du jour, Madame la Présidente a annoncé qu'elle envisageait de démissionner de son poste.

6) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « RECRUTEMENT DU PERSONNEL »

Vu que le précédent point est reporté à un prochain conseil, les élus proposent de nommer la Commission ainsi : « Réflexion sur le recrutement du personnel ». Un membre par commune est désigné :

- Jean-Pierre CHATEAU
- Jacques MERCIER
- Annie VAILLANT
- Rémy PASQUET
- Daniel CHALENCON

Accepté à l'unanimité : Délibération n° 2014-057

7) DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CREDIT AU CHAPITRE 23

Madame la Présidente explique à l'assemblée que le maître d'œuvre GIRUS a envoyé son décompte définitif d'honoraires concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie pour l'année 2014. Afin de pouvoir mandater cette facture, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le chapitre 23 en dépenses d'investissement :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315			Installations, matériels et outillages techniques	1 000.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2183	55		Route de la Chaussade	- 1 000.00

Accepté à l'unanimité : Délibération n°2014-058

Départ de M. GUYOT à 20h05

8) QUESTIONS DIVERSES

Mme JUDAS fait un point sur les factures restant à payer pour cette fin d'année. Elle informe l'assemblée qu'elle a obtenu un dégrèvement de la Taxe sur les Logements Vacants sur le bâtiment de la gare (381€ + 422€)

M. RIGAUD demande quelles sont les pistes de regroupement avec les autres Communautés de Communes ?

M. CHATEAU s'interroge par rapport au FDT. Il ne faut pas perdre les crédits. Il faudrait une réflexion sur la voirie dans le cadre du débat budgétaire.

M. MERCIER demande une évolution des statuts sur la voirie afin que les communes puissent intervenir partiellement sur leurs rues.

M. BERTRAND veut connaître la situation financière du Syctevom et notamment le taux de fiscalité de chaque commune → le taux de 11,85 % est le même pour les cinq communes.

Plus aucune question n'est posée, la séance est levée à 20h20.

Table des Délibérations

Séance du 11 décembre 2014

Convocation du 11 décembre 2014

- ***Délibération n°2014-053 : Modification des statuts du Pays Nevers Sud Nivernais***
- ***Délibération n°2014-054: Pays Nevers Sud Nivernais : élection des représentants***
- ***Délibération n°2014-055 : Bassin versant : validation du dossier de candidature « contrat territorial des Nièvre***
- ***Délibération n°2014-056 : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel des services techniques avec la mairie d'Urzy***
- ***Délibération n°2014-057 : Désignation des membres de la commission « réflexion sur le recrutement du personnel »***
- ***Délibération n°2014-058 : Décision modificative : virement de crédit au chapitre 23***

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,

Membres	Signatures	Pouvoirs à
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D.CHALENCON		
J.P.CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A.DEMARES		
D.GOBET		
E.GUYOT		
N. JOLY		
H.JUDAS		
N.LEBAS		
C.MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R.PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I.THILLIER		
A.VAILLANT		